

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 16
votants : 16

Séance du : 02/07/2013. Date de convocation : 26/06/2013.
L'an deux mil treize le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, BACQUET Franck, MAROC Saïd.

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 7.1

Objet : budget principal, décision modificative et virement de crédits

POUR : 16 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- vu le Code Général des collectivités,
 - vu le budget primitif 2013 délibéré le 4 avril 2013,
 - considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,
- après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal,
- adopte la décision modificative numéro 1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES CREDITS MODIFIE	DEPENSES	MODIFICATION DES CREDITS	DEPENSES OPERATIONS
ARTICLE			
Article 2188 : autres immobilisations corporelles (dos d'âne Golf)	- 3 000 euros	Article 2315 : installations, matériel et outillage techniques (dos d'âne Golf)	+3 000 euros
Article 2312 : terrains (fenêtres GS et porte Mairie)	- 4 593 euros	Article 2313 : constructions (fenêtres GS et porte Mairie)	+ 4 593 euros
Article 2313 : constructions (horloge électrique)	- 4 300 euros	Article 2315 : installations, matériel et outillages techniques (horloge électrique)	+ 4 300 euros
Article : 2315/924 opération « aménagement Rue Fortuné jacquier »	- 14 000 euros	Article : 2313/925 opération « église »	+ 14 000 euros
TOTAL	- 25 893 euros	TOTAL	+ 25 893 euros

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 4 juillet 2013.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 17

Séance du : 02/07/2013. Date de convocation : 26/06/2013.

L'an deux mil treize le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, MAROC Saïd.

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 3.1

Objet : conteneurs semi-enterrés, acquisition au Département d'une partie du terrain cadastré ZR53

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte de la nécessité d'acquérir auprès du Département de la Drôme une partie de la parcelle cadastrée ZR numéro 53, « Chemin de la Palmeraie » pour permettre l'implantation de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers.

Le Département de la Drôme a donné son accord pour céder gratuitement à la commune une partie de terrain d'une surface d'environ 30 ca à détacher de la parcelle ZR numéro 53.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

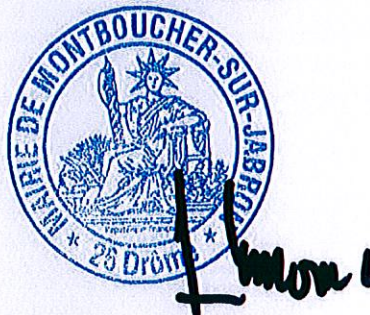
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à la cession gratuite d'une partie de terrain d'une surface d'environ 30 ca à détacher de la parcelle cadastrée ZR numéro 53 « Chemin de la Palmeraie » et appartenant au Département de la Drôme,
- désigne Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique de l'acquisition.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 4 juillet 2013.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 17
votants : 17

Séance du : 02/07/2013. Date de convocation : 26/06/2013.
L'an deux mil treize le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, MAROC Saïd.

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 7.5

Objet : Aménagement du « coeur de village » – demande de subvention au titre du F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

POUR : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Il est rappelé que par délibération en date du 2 mars 2009, la commune de Montboucher sur Jabron avait approuvé l'aménagement du « coeur de village ».

Ce projet vise à renforcer l'attractivité commerciale de centre village. Ces aménagements participeront activement au maintien des commerces de proximité.

La maîtrise d'œuvre a présenté le dossier correspondant à la phase A.P.S. (Avant Projet Sommaire). Les travaux sont estimés pour un montant de 264 460 euros H.T. dont 129 435 euros H.T. pour les accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une ouverture du chantier, en ce qui concerne les travaux des parties destinées à favoriser l'accessibilité pour toutes les PMR à tous les commerces, en septembre 2013 et une livraison au premier semestre 2014.

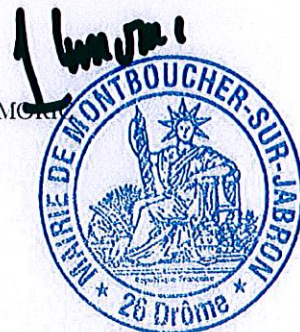
Il est rappelé que le F.I.S.A.C. est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et qu'il est destiné à favoriser la création, le maintien, la modernisation des entreprises afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

La demande de financement sera sollicitée auprès de la Direction Régionale au Commerce et à l'Artisanat en vue d'obtenir une subvention du F.I.S.A.C. pour un montant représentant 30% du coût hors taxe des travaux soit la somme de 40 507 euros H.T. et 40% pour les accès PMR soit la somme de 51 774 euros H.T.

Le montant total sollicité est de 92 281 euros H.T.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 4 juillet 2013.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 17

Séance du : 02/07/2013. Date de convocation : 26/06/2013.

L'an deux mil treize le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, MAROC Saïd.

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 5.7

Objet : dissolution du syndicat intercommunal d'énergie de Puygiron et dévolution de l'actif et du passif

POUR : 17 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n°2013144-003 du 24 mai 2013 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'énergies de Puygiron à compter du 1^{er} janvier 2014. De ce fait, il y a lieu de se prononcer sur les conditions de la liquidation financière du syndicat.

Le maire propose la dévolution de l'actif et du passif comme suit :

- Trésorerie : répartition au prorata du nombre d'habitant au 1^{er} janvier 2007 par commune,

communes	habitants
ALLAN	1596
BONLIEU SUR ROUBION	382
CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE	2236
ESPELUCHE	1057
LA BÂTIE ROLLAND	906
LA LAUPIE	656
LA TOUCHE	190
MALATAVERNE	1624
MONTBOUCHER SUR JABRON	1844
PORTES EN VALDAINE	379
PUYGIRON	414
ROCHEFORT EN VALDAINE	343
SAINT MARCEL LES SAUZET	1130
SAUZET	1858

- Biens immobiliers : néant
- Dette : néant

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la dévolution de l'actif et du passif du syndicat intercommunal d'énergies de Puygiron proposé par Monsieur le maire,
- Autorise et désigne Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches aux fins de

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,
le 4 juillet 2013.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 17
votants : 17

Séance du : 02/07/2013. Date de convocation : 26/06/2013.
L'an deux mil treize le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, MAROC Saïd.

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 5.7

Objet : fusion de la communauté d'agglomération « Montélimar-Sésame » et de la communauté de communes du « Pays de Marsanne » ; dispositif de gouvernance transitoire de « Montélimar-Agglomération » au 1^{er} janvier 2014

POUR : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

La Communauté d'Agglomération Montélimar-Sésame a délibéré, le 10 décembre 2012, sur le mode de fonctionnement de la future agglomération, entre sa période de création, le 1^{er} janvier 2014, et le renouvellement des conseils municipaux et a décidé de conserver l'intégralité des Conseillers Communautaires siégeant dans chacune des deux entités amenées à disparaître.

La Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 a instauré de nouvelles dispositions, notamment dans son article 34 selon lequel :

- soit l'organe délibérant de la Communauté issue de la fusion est installé au 1^{er} janvier 2014, conformément aux règles de répartition des sièges qui seront applicables en mars 2014 et qui ont été arrêtées dans le cadre d'un accord local des conseils municipaux,
- soit le mandat des délégués des EPCI ayant fusionné est prorogé jusqu'à l'installation du Conseil Communautaire après le renouvellement général des conseils municipaux. Dans ce cas, il n'y a pas de nouvelles élections des élus communautaires. La présidence de la Communauté est assurée, à titre transitoire, par le Président de l'EPCI le plus peuplé et dispose, jusqu'à la mise en place du Conseil Communautaire renouvelé à l'issue des élections municipales, de pouvoirs limités aux actes d'administration conservatoire et urgente.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **de proroger** le mandat des Conseillers Communautaires de Montélimar-Sésame jusqu'à l'installation du Conseil Communautaire de Montélimar-Agglomération après le renouvellement général des conseils municipaux.

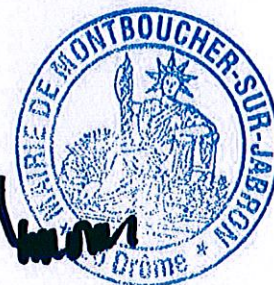
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

décide :

- **de proroger** le mandat des Conseillers Communautaires de Montélimar-Sésame jusqu'à l'installation du Conseil Communautaire de Montélimar-Agglomération après le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 4 juillet 2013.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 17
votants : 17

Séance du : 02/07/2013. Date de convocation : 26/06/2013.
L'an deux mil treize le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, MAROC Saïd.

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 5.7

Objet : fusion de la communauté d'agglomération « Montélimar-Sésame » et de la communauté de communes du « Pays de Marsanne » ; représentativité des communes au sein du conseil communautaire à compter de mars 2014

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Considérant que les conseils municipaux ont jusqu'au 31 août 2013 pour se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges composant le Conseil Communautaire :

- pendant la période transitoire comprise entre le 1er janvier 2014 et le renouvellement des conseils municipaux de 2014
- après le renouvellement des conseils municipaux

Considérant que la répartition des sièges peut être fixée de deux façons :

- soit par accord amiable des conseils municipaux s'exprimant à la majorité qualifiée (soit les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale),
- soit, à défaut d'accord amiable, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne prévue dans la loi.

Considérant l'intérêt d'avoir une meilleure représentativité, basée sur des strates démographiques homogènes,

Considérant que les communes ne disposant que d'un siège devront nommer un délégué suppléant,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés d'agglomération,

Vu l'article L.5211-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

- **de fixer** comme suit (cf. tableau ci-annexé), la répartition des sièges des communes au sein du Conseil Communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 :

- moins de 1 000 habitants : 1 délégué
- de 1 000 à 30 000 habitants: 1 délégué par tranche de 1 000 habitants
- à partir de 30 000 habitants: 1 délégué supplémentaire par tranche de 2 000 habitants

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

décide :

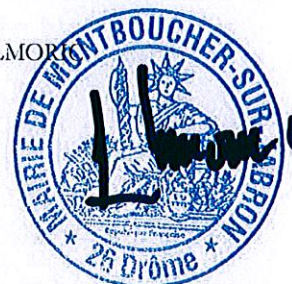
- de **fixer** comme suit (cf. tableau ci-annexé), la répartition des sièges des communes au sein du Conseil Communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 :
- moins de 1 000 habitants : 1 délégué
- de 1 000 à 30 000 habitants: 1 délégué par tranche de 1 000 habitants
- à partir de 30 000 habitants: 1 délégué supplémentaire par tranche de 2 000 habitants

REPRESENTATIVITE DES ELUS

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nbe de délégués
Allan	1 653	2
Ancône	1 143	2
La Bâtie Rolland	941	1
Bonlieu sur Roubion	380	1
Charols	799	1
Châteauneuf du Rhône	2 439	3
Cléon d'Andran	893	1
Condillac	155	1
La Coucourde	999	1
Espeluche	1 094	2
La Laupie	705	1
Manas	189	1
Marsanne	1 216	2
Montboucher sur Jabron	2 120	3
Montélimar	36 669	34
Portes en Valdaïne	398	1
Puygiron	459	1
Roche fort en Valdaïne	360	1
Roynac	480	1
St Gervais sur Roubion	847	1
St Marcel lès Sauzet	1 178	2
Saulce sur Rhône	1 805	2
Sauzet	1 920	2
Savasse	1 345	2
La Touche	230	1
Les Turrettes	971	1

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 4 juillet 2013.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 17
votants : 17

Séance du : 02/07/2013. Date de convocation : 26/06/2013.
L'an deux mil treize le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : HILAIRE Stéphane, MAROC Saïd.

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 7.1

Objet : admission en non-valeur pour un montant de 62,50 euros

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 21 juin 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette 2001 T-6 d'un montant de 62,50 euros concernant une société placée en liquidation judiciaire (date du jugement judiciaire le 02/05/2011), nom du redevable MICHAUX David.
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 4 juillet 2013.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 2 juillet 2013.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2008 et 11 avril 2008,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

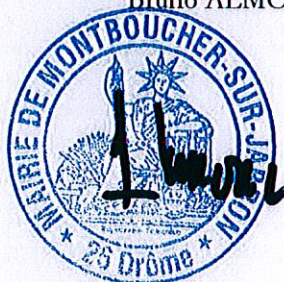
Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 18 avril 2013 : signature des marchés pour « Rénovation de la salle des fêtes », nombre de lots 10, tableau récapitulatif des offres joint à la présente.

Fait à la date sus indiquée et affiché le 4 juillet 2013.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC



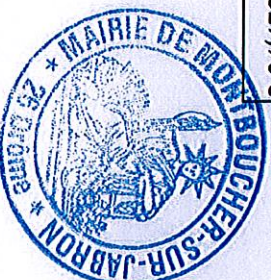
RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES

LOT	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
1	DEMOLITION MACONNERIE	PROVENCE CONCEPT	71 879,04 €	85 967,33 €
2	CHARPENTE COUVERTURE	RHONALPES CHARPENTE	28 000,00 €	33 488,00 €
3	CHARPENTE METALLIQUE /ETANCHEITE	TISSIER	20 210,31 €	24 171,53 €
4	MENUISERIE ALU	LM FERMETURE	17 596,11 €	21 044,95 €
5	MENUISERIE BOIS	ARGIEMIE	23 696,23 €	28 340,69 €
6	CLOISONS/PLAFONDS/PEINTURE	API	29 000,00 €	34 684,00 €
7	CARRELAGE/FAIENCE	DAVID CARRELAGES	14 738,13 €	17 626,80 €
8	CLOISON MOBILE	DIMATER	18 785,00 €	22 466,86 €
9	ELECTRICITE	REBOUL COTTE	20 800,00 €	24 876,80 €
10	PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VENTILATION	REBOUL COTTE	24 800,00 €	29 660,80 €
	TOTAL		269 504,82 €	322 327,76 €

fait à Montboucher sur Jabron,
le 4 juillet 2013

Le Maire,
bruno ALMORIC



Almor



Date : 4 juillet 2013

Pour :

De :

Objet : compte rendu du conseil municipal, séance du 2 juillet 2013.

Irrigation communale – rapport d'activité 2012

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres présents le rapport d'activité, année 2012, établi par la SDEI. Le rapport est disponible au secrétariat de mairie.

Point sur le travail des agents du service technique

- Tontes des espaces verts et des stades de football
- Dépose des encadrements des conteneurs
- Goudron sur voirie communale (nids-de-poule)
- Conteneurs (gens du voyage)
- Préparation fêtes de la MJC, des écoles et de la fête du village (montage et démontage du podium)
- Plantation des fleurs
- Arrosage
- Préparation, mise en place et démontage de la sono pour la course cycliste

Voirie communale

Monsieur Yves FLACHAIRE, adjoint délégué à la voirie déplore :

- qu'il arrive que des administrés taillent d'eux même des arbres implantés sur l'espace public en lisière de leur propriété sans autorisation préalable et qu'il arrive même qu'ils laissent les branchages sur site. Il informe que les déchets des végétaux taillés sans autorisation municipale, sont sous l'entière responsabilité civile de ceux qui effectuent les tailles et qu'il leur est fait obligation de les porter, à leur frais et charge, en déchèterie.
- que des agriculteurs n'ont pas respecté les gros travaux de remise en état des chemins communaux par un apport de bicouche, en utilisant leurs engins agricoles sans attendre le séchage, d'où des marques profondes irréversibles sur les chaussées remises à neuf. Il rappelle le prix pour ce type de travaux.

Suite à la remarque de Madame Yvonne BENETREAU, sur l'étroitesse du « Chemin des Echaunes », dangereux lors d'un croisement de deux véhicules, il est évoqué la possibilité de buser le fossé, en partie « Contassot », pour créer un « laisser- passer ». Il est rappelé que les services de la Direction Départementales des Routes préconisent actuellement des routes plus « étroites » pour la sécurité des usagers (diminution de la vitesse des véhicules).

Gens du voyage

Monsieur le maire rend compte :

- de l'infraction commise (86 caravanes) par des gens du voyage (groupe évangélique) sur les deux stades de football le dimanche 9 juin, et de leur installation durant toute la semaine.

- du contact permanent qu'il a eu avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-préfet de Nyons pour les déloger.
- des négociations conduites avec les gens du voyage pour pallier les dégâts qu'ils occasionnaient avec leurs véhicules et leurs caravanes, dont un don versé au CCAS pour l'utilisation d'une partie de l'eau et de l'électricité publiques.
- des rondes assurées par la gendarmerie,
- des nuisances générées aux abords du site et supportées par les usagers et résidents du quartier, et depuis nettoyées.

Il informe que tout cela a participé au fait que les dégâts ont été moins importants que prévus mais qu'une réflexion communale est engagée pour se prémunir de tels actes dans l'avenir. Il invite tous les élus à lui faire part, dans le respect et la tolérance qui se doit pour les gens du voyage, des moyens possibles à mettre en œuvre.

Environnement, tri-sélectif, éclairage public

- Il est demandé, par l'intermédiaire de Mme Kathleen ALCINDOR, s'il serait possible d'installer sur l'ancien stade d'entraînement des bancs qui pourraient être utilisés par les personnes qui ont des difficultés à marcher et qui doivent se rendre à l'épicerie depuis leurs résidences situées plus au sud du quartier Saint-Martin et de planter des arbres. En effet tout le long de la rue aucun banc n'a été mis à la disposition des riverains. Cette question sera envisagée dans les prochains budgets.
- Un courrier auprès de « Montélimar-SESAME » sera fait pour réitérer la demande communale de leur faire enlever les conteneurs à vêtements installés sur la commune. En effet leur forme et leur utilisation actuelles sont extrêmement dangereuses pour les usagers.
- A compter de la semaine prochaine, les éclairages publics seront coupés pendant une partie de la nuit (de 1h à 6h environ). Ceci pourrait représenter une économie en année pleine d'environ 9 000 euros. Cela concerne les 327 points d'éclairage installés sur le territoire communal.

Incidents

- Il est donné des nouvelles de l'enfant qui a été renversé par un véhicule sur la rue Saint-Martin alors qu'il traversait sans prendre garde.
- Une canalisation de gaz, non répertoriée sur les plans de recollement, a été percée par l'entreprise qui travaillait aux travaux de « rénovation du centre du village ». Les secours et les services de GrDF sont très rapidement intervenus pour sécuriser et réparer la canalisation. Aucune conséquence pour les riverains et les enfants scolarisés.

Fête du Village

- Monsieur le Maire remercie le Comité des Fêtes et son président pour la préparation – ce qui représente des mois de travail pour les bénévoles – et la réussite de la Fête du Village des 28, 29 et 30 juin dernier, ainsi que pour les nombreuses attractions proposées et originales (tracteurs, 4X4, course cyclistes, feu d'artifice, repas, bal, vide grenier, concours de pétanque, ...).
- Sont également remerciés les services techniques et administratifs de la commune pour leur participation et aide.

Quelques dates

- Samedi 20 juillet 2013 : 120^e anniversaire de la ligne du petit « train du Picodon ». Sur le trajet emprunté autrefois par le train dit du « Picodon », entre Montélimar et Dieulefit, un car des années 40 passera de village en village et s'arrêtera aux emplacements des anciennes gares. Départ de Montélimar à 9h15 mn. A Montboucher sur Jabron, il est prévu un arrêt de 15 mn à 20 mn, un apéritif – casse-croûte sera offert.
- Samedi 14 septembre 2013 : forum des associations et accueil des nouveaux habitants